

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-308 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

Objet : Convention d'objectifs de 2024-2027 de l'EPIC « Office de Tourisme Pérouges - Bugéy - Plaine de l'Ain »

VU la délibération communautaire n°2017-247, en date du 16 novembre 2017 relative à la création de l'Office de Tourisme communautaire sous forme d'EPIC à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération communautaire n°2020-228, en date du 10 décembre 2020 relative à la modification des statuts de l'EPIC ;

VU la délibération communautaire n°2021-034, en date du 11 février 2021, relative à la délégation de missions à l'office de tourisme communautaire en EPIC ;

VU l'avis de ma commission tourisme en date du 5 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. Patrick MILLET, vice-président en charge de la commission tourisme, rappelle que les missions légalement dévolues aux Offices de Tourisme - l'accueil, la promotion et l'animation du territoire - sont au cœur des missions de l'Office de Tourisme « Pérouges Bugéy Tourisme ».

Les objectifs sont mis à jour en adéquation avec le projet de Schéma de Développement Touristique 2024-2029 en cours d'élaboration. Les actions annuelles déléguées à l'Office de Tourisme seront précisées par avenant pour répondre de la façon la plus appropriée aux besoins et attentes des clientèles touristiques françaises et étrangères et pour mettre en œuvre les actions permettant d'accroître l'activité touristique.

.../...

En parallèle, les moyens financiers sont précisés dans le budget annuel présenté par l'Office de Tourisme.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer la convention d'objectifs et de moyens de l'EPIC « Office de Tourisme Pérourges - Bugey - Plaine de l'Ain ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023

Publiée le **29 DEC. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

